



Pour les NAO/CSE tous les sujets doivent t'ils être pris en compte ?

Par **Golden Salem**, le **10/06/2020** à **21:50**

Bonjour,

Je suis déléguée CSE dans mon entreprise de 25 salariés. Je voulais savoir si une partie des employés pouvait s'opposer à l'évocation de certains sujets souhaités par une minorité d'employés pendant les NAO ?

Je donne un exemple pour être plus clair:

Pour les prochaines NAO 9 employés souhaitent que nous évoquions le télétravail. Hors lors de la réunion avec l'ensemble du personnel pour la préparation/présentation des sujets à négocier une majorité souhaite que ce sujet ne soit pas abordé car il ne concerne qu'une petite partie du personnel. Dois je quand même prendre en compte ce sujet ou dois je l'abandonner ?

Tous les sujets doivent t'ils être pris en compte ou seulement ceux issus de la majorité ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **11/06/2020** à **08:19**

Bonjour,

Je ne vois pas en tout cas ce qui pose problème à ceux qui ne sont pas concernés que ce sujet soit abordé...

Il me semble que le télétravail fasse partie de la qualité de la vie au travail et même de la gestion des emplois...

Par **Golden Salem**, le **11/06/2020** à **10:00**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

je pense malheureusement qu'il s'agit de jalousie. Moi je n'y ai pas le droit donc je ne vois pas pourquoi lui pourrait l'avoir. De plus l'argument que l'on me donne c'est que les NAO sont une sorte de marchandage je cède pas la par contre je cède sur ça etc donc en gros ils ont peur que cela nuise à la demande principal qui est l'augmentation générale des salaires.

Par **P.M.**, le **11/06/2020** à **12:01**

Si tant est que le télétravail soit une concession de l'employeur alors que ça peut lui faire réaliser des économies, en tout cas, ça fait partie de l'organisation de l'entreprise...

Par **Golden Salem**, le **11/06/2020** à **12:10**

Oui je suis bien d'accord avec vous. Le télétravail fait partit de l'organisation du travail dans l'entreprise. Je pense également que toutes les questions, si leur sujet rentre dans le cadre des NAO, méritent d'être posées même si elles émanent d'une minorité.

il va donc falloir que je trouve les bons mots pour expliquer à la majorité que même si ils ne sont pas concernés ils ne peuvent pas s'opposer à une revendication en NAO sur le simple fait que cela ne touche pas la majorité des salariés.